

Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Nom du produit : SENERLASTIC COATING TB CLR

Code du produit : 00000000051697513

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : revêtement de surface fonctionnel

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS** 

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Danger à court terme (aigu)

pour le milieu aquatique

Catégorie 2

Danger à long terme (chro-

nique) pour le milieu aqua-

tique

Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H401 Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

Conseils de prudence

#### Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

#### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse

#### Composants

| Nom Chimique                      | Nom com-<br>mun/Synonyme   | NoCAS      | Concentration (% w/w) |
|-----------------------------------|--|------------|-----------------------|
| calcaire                          | Carbonate de calcium   | 1317-65-3  | >= 30 - < 50          |
| 1,2-propylèneglycol               | Propane-1,2-<br>diol   | 57-55-6    | >= 1 - < 5            |
| oxyde de zinc                     | Blanc de zinc  | 1314-13-2  | >= 0.1 - < 1          |
| Quartz (SiO2)                     | Silice cristalline   | 14808-60-7 | >= 0.1 - < 1          |
| 2-octyl-4-isothiazoline-<br>3-one | 2-Octyl-2H-<br>isothiazol-3-one  | 26530-20-1 | < 0.1                 |
| one et 2-méthyl-2H-               | Mélange de 5-<br>chloro-2-méthyl-<br>3(2H)-<br>isothiazolone et<br>de 2-méthyl-<br>3(2H)-<br>isothiazolone | 55965-84-9 | < 0.1                 |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

En cas d'inhalation

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air

frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

un ophtalmologue

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

jet d'eau

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Produits de combustion dan-

aereux

vapeurs nocives

fumées

noir de carbone oxydes de carbone

oxydes d'azote

Information supplémentaire

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.

tion.

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

#### SENERLASTIC COATING TB CLR



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisa-

tion

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur,

quitter immédiatement la pièce.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants devraient être récupérés méca-

niquement (par pompage) pour être éliminés.

Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable,

terre, etc.).

Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous

les règlements gouvernementaux pertinents.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE** 

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.

Conditions de stockage

sures

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

Température de stockage

recommandée

> 0 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON

FROIDE (INFERIEUR A 40°F/5°C).

#### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de      | Paramètres de   | Base |
|------------|-------|--------------|-----------------|------|
|            |       | valeur (Type | contrôle / Con- |      |



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

|                     |            | d'exposition)   | centration admissible   |           |  |  |
|---------------------|------------|---|-------------------------|-----------|--|--|
| calcaire            | 1317-65-3  | TWA   | 10 mg/m3                | CA AB OEL |  |  |
|                     |            | VEMP  | 10 mg/m3                | CA QC OEL |  |  |
|                     |            | (poussière totale)                                      |                         |           |  |  |
|                     |            | TWA (Pous-<br>sière totale)                             | 10 mg/m3                | CA BC OEL |  |  |
|                     |            | TWA (frac-<br>tion de pous-<br>sière respi-<br>rable)   | 3 mg/m3                 | CA BC OEL |  |  |
|                     |            | STEL  | 20 mg/m3                | CA BC OEL |  |  |
| 1,2-propylèneglycol | 57-55-6    | LMPT (Va-<br>peur et aéro-<br>sol)                      | 50 ppm<br>155 mg/m3     | CA ON OEL |  |  |
|                     |            | LMPT (aéro-<br>sol)                                     | 10 mg/m3                | CA ON OEL |  |  |
| oxyde de zinc       | 1314-13-2  | TWA (Respirable)  | 2 mg/m3                 | CA AB OEL |  |  |
|                     |            | STEL (Respirable)                                       | 10 mg/m3                | CA AB OEL |  |  |
|                     |            | TWA (Respi-<br>rable)                                   | 2 mg/m3                 | CA BC OEL |  |  |
|                     |            | STEL (Respirable)                                       | 10 mg/m3                | CA BC OEL |  |  |
|                     |            | VEMP<br>(poussière<br>respirable)                       | 2 mg/m3                 | CA QC OEL |  |  |
|                     |            | VECD<br>(poussière<br>respirable)                       | 10 mg/m3                | CA QC OEL |  |  |
|                     |            | TWA (Fraction respirable)                               | 2 mg/m3                 | ACGIH     |  |  |
|                     |            | STEL (Fraction respirable)                              | 10 mg/m3                | ACGIH     |  |  |
| Quartz (SiO2)       | 14808-60-7 | TWA (Ma-<br>tières parti-<br>culaires res-<br>pirables) | 0.025 mg/m3             | CA AB OEL |  |  |
|                     |            | LMPT (Frac-<br>tion respi-<br>rable)                    | 0.1 mg/m3               | CA ON OEL |  |  |
|                     |            | VEMP<br>(poussière<br>respirable)                       | 0.1 mg/m3               | CA QC OEL |  |  |
|                     |            | TWA (Respi-<br>rable)                                   | 0.025 mg/m3<br>(Silice) | CA BC OEL |  |  |
|                     |            | TWA (Fraction respirable)                               | 0.025 mg/m3<br>(Silice) | ACGIH     |  |  |



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

Mesures d'ordre tech-

nique

Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

d'exposition peuvent être dépassées.

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chi-

miques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de

respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Protection de la peau et du

corps

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'acti-

vité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les

produits chimiques.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

#### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : couleurs variées

Odeur : légère odeur, ammoniacal(e)

Seuil olfactif : non déterminé



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

pH : 9.0 - 9.5

Point de fusion : Donnée non disponible

Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du

point éclair n'est pas nécessaire.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

Densité relative : 1.85

Densité : env. 1.0 gcm3 (20 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

Propriétés explosives

Non explosif

Propriétés comburantes

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

comburant

Point de sublimation

: Donnée non disponible

Poids moléculaire

Non applicable

#### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

tions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### SENERLASTIC COATING TB CLR



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Quartz (SiO2)

(Silica dust, crystalline)

14808-60-7

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES** 

Écotoxicité

**Produit:** 

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**Composants:** 

2-octyl-4-isothiazoline-3-one:

Facteur M (Toxicité aiguë

100

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

tique)

100

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1):

Facteur M (Toxicité aiguë : 100

SENERLASTIC COATING TB CLR



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua100

tique)

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

contrôle.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

Numéro ONU : UN 3082

Nom d'expédition des Na- : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

tions unies L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE)

Classe : 9
Risque subsidiaire : EHSM
Groupe d'emballage : III

Etiquettes : 9 (EHSM)

#### SENERLASTIC COATING TB CLR



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition des Na-Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

tions unies

(2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE)

Classe 9

Risque subsidiaire **EHSM** Groupe d'emballage Ш

**Etiquettes** Miscellaneous, Environmentally hazardous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

964

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

**Code IMDG** 

Numéro ONU UN 3082

Nom d'expédition des Na-ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

tions unies N.O.S.

(2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE)

Classe 9 Risque subsidiaire **EHSM** Groupe d'emballage Ш

Etiquettes 9 (EHSM) EmS Code F-A, S-F Polluant marin oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

**TDG** 

Numéro ONU UN 3082

Nom d'expédition des Na-MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

tions unies L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(2-OCTYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE)

Classe 9 Risque subsidiaire **EHSM** Groupe d'emballage Ш

Etiquettes 9 (EHSM) Code ERG 171 Polluant marin non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TSCA** Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL Ce produit contient des composants qui ne se trouvent pas

dans la Liste Intérieure (LIS) ni dans la Liste extérieure des



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

substances (LES). Tous les autres composants sont sur la liste LIS.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Don-



Version 2.0

Date de révision: 09/01/2023

Numéro de la FDS: 000000261080

Date de dernière parution: 11/23/2020 Date de la première version publiée:

11/23/2020

nées de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/01/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR